



*Secrétariat d'Etat chargé de l'Égalité  
entre les femmes et les hommes  
et de la lutte contre les discriminations*

*Secrétariat d'Etat chargé  
du numérique*

Paris, le

**- 5 JUIL. 2019**

Madame la Présidente,

Avec la révolution technologique, le paysage économique se redessine : les entrepreneures et entrepreneurs du numérique portent des innovations qui assureront les emplois de demain et la souveraineté de la France. Le Gouvernement s'est engagé à soutenir pleinement cet écosystème essentiel à notre pays.

Le Gouvernement entend veiller à ce que cet écosystème porte les valeurs de la République, en particulier concernant les questions de mixité et de diversité, et reflète la composition de notre société. Néanmoins, les études concernant le financement des femmes créatrices de startups sont inquiétantes. En effet, ces cinq dernières années, moins de 3 % des montants investis par les 10 plus importants fonds de capital-risque français l'ont été dans des startups fondées par des femmes, 9% dans celles fondées par une équipe mixte (ayant au moins une femme parmi les fondateurs) et 88% dans celles fondées uniquement par des hommes (source Collectif SISTA).

Conscient de la surreprésentation masculine dans le secteur du numérique et du financement de celui-ci, le Gouvernement estime qu'il faut lever les freins limitant l'accès des femmes au financement des sociétés qu'elles fondent. L'accès au financement est une condition indispensable à leur croissance et leur réussite. Dans le prolongement du plan interministériel en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes à l'horizon 2020, il s'agit de s'attaquer aux inégalités structurelles qui perdurent. Afin d'éviter que les innovations ne contribuent à reproduire des biais pré-existants du fait du

.../...

Madame Salwa TOKO  
Présidente du Conseil national du numérique  
6 rue Louise Weiss  
75013 PARIS

manque de diversité de ceux qui les développent, il est essentiel de mettre en place une politique audacieuse de féminisation du numérique. Ne pouvant compter que partiellement sur l'autorégulation du secteur, il paraît pertinent de s'interroger sur la création de dispositifs incitatifs voire réglementaires afin de réduire ce déséquilibre.

Dans ce cadre et conformément au premier article du décret n° 2017-1677 du 8 décembre 2017, nous avons l'honneur de saisir par la présente le Conseil national du numérique afin qu'il étudie et propose des mesures concrètes nouvelles pour promouvoir le financement des femmes entrepreneures dans le numérique. Il apparaît utile, dans un premier temps, de dresser un bilan des différentes initiatives existantes.

Par ailleurs, il semble pertinent, dans une démarche pragmatique, d'envisager de structurer et de formaliser l'engagement des différents acteurs de l'écosystème financier autour d'une charte visant à accélérer le financement des femmes entrepreneures dans le numérique. Cette charte aurait notamment pour objectif la prise d'engagements concrets et transparents, en particulier autour des enjeux suivants :

- la sensibilisation des décideurs financiers à l'importance sociétale de la mixité dans le développement des technologies de demain ;
- l'amélioration effective de l'accès aux financements pour femmes entrepreneures dans le numérique ;
- le suivi des statistiques et de l'évolution de la situation dans le secteur.

Ce projet de charte pourra être accompagné de propositions d'outils qui permettront d'inscrire l'engagement dans le long terme : mesure d'informations extra financières, baromètre, label, etc.

Afin d'engager dans les meilleurs délais des initiatives nouvelles pour répondre à ce défi essentiel pour notre pays, nous attendons la restitution de vos travaux pour l'automne 2019.

Comptant sur la pleine mobilisation du Conseil national du numérique, nous vous prions d'agrée, Madame la Présidente, l'expression de notre considération distinguée.



Marlène SCHIAPPA



Cédric O